



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/080
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 45, chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de technicien marine indépendant.

A l'issue de la procédure de publicité, Monsieur Alain FOLLET, 59 place de l'Hôtel de Ville – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 502 389 646 est le seul à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et Monsieur Alain FOLLET ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-045 portant sur la dépendance susvisée le 16/12/2019.

Description de la dépendance : une surface de locaux divers d'une superficie de 23,75 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/12/2019**